

Fiche d'information sur l'examen

Gestion de la sécurité sur les chantiers de
construction



Introduction

Ce document comprend des renseignements sur les objectifs de l'examen, une présentation sommaire de son contenu ainsi que les textes de loi et les normes à étudier.

Objectifs et présentation de l'examen

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant pour tous les travaux de construction compris dans la sous-catégorie suivante :

Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction

Renseignements sur l'examen

- Durée : 1h30
- Note de passage : 60 %
- Langue de passation : français ou anglais
- Type d'examen : questions à choix multiple

Contenu de l'examen

L'examen de la sous-catégorie Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction aborde les modules suivants :

- Gestion de la prévention
- Gestion des dossiers d'indemnisation
- Gestion de la cotisation
- Législation et réglementation
- Développement durable

Pour répondre aux exigences de la gestion de la sécurité sur les chantiers de construction, on doit notamment :

- Connaître la législation et la réglementation encadrant la prévention et l'inspection des chantiers;
- Connaître la CNESST, ses différentes règles et procédures;
- Connaître le rôle des différents intervenants à l'égard de la santé et de la sécurité;
- Connaître les droits et responsabilités des travailleurs et des employeurs;
- Délimiter le chantier de construction et le surveiller;
- Enquêter sur les incidents et être capable de déterminer les risques;
- Intégrer les notions de développement durable.

Préparation à l'examen

Pour préparer à l'examen, il est recommandé de consulter le profil de compétences, qui décrit l'ensemble des éléments de compétence et des habiletés qui sont attendus du répondant et qui peuvent être évalués lors de l'examen.

Vous trouverez le profil de compétences, la présente fiche d'information et d'autres renseignements pertinents sur notre site Web : www.rbq.gouv.qc.ca/preparation-examen.

Lectures recommandées et matériel fourni durant la séance d'examen

À titre de répondant, vous devez respecter les exigences législatives et réglementaires de votre domaine de qualification. Vous devez donc actualiser régulièrement vos connaissances des lois, règlements, codes et normes.

Voici les principaux documents qui couvrent la matière visée par l'examen :

Documents	Lecture recommandée	Fourni à l'examen
<i>Loi sur le bâtiment (RLRQ, c. B-1.1)</i>	X	
<i>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-proprétaires (RLRQ, c. B-1.1, r. 9)</i>	X	
<i>Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (RLRQ, c. A3.001)</i>	X	X
<i>Règlement sur le financement (RLRQ, c. A-3.001, r. 7)</i>	X	
<i>Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, c. S-2.1)</i>	X	X
<i>Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins (RLRQ, c. A-3.001, r. 10)</i>	X	
<i>Code de sécurité pour les travaux de construction (RLRQ, c. S-2.1, r. 4)</i>	X	X
<i>Règlement sur l'information concernant les produits dangereux (RLRQ, c. S2.1, r. 8.1)</i>	X	
<i>Règlement sur le programme de prévention (RLRQ, c. S-2.1, r. 10)</i>	X	
<i>Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, c. S-2.1, r. 13)</i>	X	
<i>Loi sur les normes du travail (RLRQ, c. N-1.1)</i>	X	
Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, c. R-20)	X	
Site Web de la CNESST	X	
Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction	X	

Plusieurs de ces documents sont accessibles, pour consultation, sur le site Web des Publications du Québec à l'adresse suivante : www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

Matériel fourni

Le matériel nécessaire à la passation de l'examen (calculatrice, règle, papier, crayon, etc.) sera fourni sur place.

Seuls les documents et le matériel remis par la personne responsable de la surveillance pourront être utilisés durant la séance d'examen.